

REGLEMENT DU JEEP XDEVA CROSS TRIATHLON

Article I. Organisation.

La 5ème édition du week-end JEEP XDEVA est organisée par le CTNC affilié à la Fédération Française de Triathlon Le règlement de la FFTRI s'applique pour l'épreuve du cross triathlon du samedi 14 juillet 2018. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

La réglementation fédérale est consultable sur :

<http://www.fftri.com/wp-content/uploads/2018/03/R%C3%A9glementation-Sportive-2018.pdf>

Article II. L'épreuve.

Le cross triathlon comporte 900 m de natation, 22 km de VTT et 8 km de trail, ce qui peut l'assimiler à une distance officielle M. C'est une épreuve ouverte aux licenciés et aux non licenciés. L'épreuve peut être réalisée en individuel ou par équipe de 2 à 3 compétiteurs [avec ou sans palmes pour la natation](#).

Selon le règlement de la FFTRI, seuls les compétiteurs âgés de 18 ans et plus dans l'année civile peuvent participer en individuel. Les minimes et cadets peuvent participer en équipe uniquement dans des équipes composées à minima de 3 équipiers (un nageur, un cycliste et 1 coureur à pied). Ils sont licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA ou dotés d'un certificat médical dans la discipline effectuée, en compétition : - Natation à partir de 12 ans - VTT à partir de 14 ans - Trail à partir de 16 ans

Article III. Ravitaillement.

Plusieurs ravitaillements sont mis à disposition des compétiteurs :

- VTT : 2 ravitaillements solide et liquide (au 4km et au 16 km)
- Trail : 2 ravitaillements (1 liquide au 2km / 1 solide et 1 liquide au 4.5km)
- Arrivée : Ravitaillement solide et liquide

Une zone de propreté est mise en place aux abords des ravitaillements. Vous pourrez abandonner vos déchets dans cette zone uniquement.

Article IV. : Matériel obligatoire.

L'ensemble de ces points sont obligatoires :

- natation : bonnet de natation. Ce bonnet n'est pas fourni par l'organisation. La combinaison néoprène n'est pas autorisée pour l'épreuve.
- VTT : casque à coque rigide, bouchons aux extrémités des guidons, chaussures fermées, 1 réserve d'eau

Article V. : Matériel conseillé VTT :

Vélo : kit de réparation, gants sont vivement conseillés (pompe, démonte pneu, chambre à air notamment).

Trail : casquette, des gants, de l'eau.

Article VI. Inscriptions :

Elles sont prises en ligne sur www.inlive.nc jusqu'au 7 juillet 2017 20h. Les inscriptions sont bloquées à 500 participants pour l'épreuve du samedi (CROSS TRIATHLON).

Aucune inscription ne se fera sur place.

Article VII. Dossard :

Le retrait des dossards du JEEP CROSS TRIATHLON se fera :

- A Nouméa, à l'enseigne US AUTOMOBILE - 190 rue Jacques IEKAWÉ entre le 9 et le 13 juillet (les horaires seront confirmés ultérieurement).

Aucun dossard ne peut être retiré le jour de la course. (Exception faite des personnes résidentes en dehors de l'agglomération de Nouméa)

Pendant la course les athlètes doivent obligatoirement avoir leur dossard en VTT et course à pied.

Les dossards ne doivent pas être pliés ni coupés. Le dossard en course à pied et en VTT est positionné devant. Pour les licenciés, ne pas oublier de prendre son dossard de la coupe de Calédonie.

Article VIII. Pointage avant la course et puce électronique

Avant la course :

L'ensemble des participants doivent se présenter au pointage sans quoi ils ne seront pas classés.

L'équipe complète doit se présenter afin d'être pointée.

Lors du pointage, une puce vous est prêtée. La puce se met à la cheville gauche et se conserve sur l'ensemble de l'épreuve (natation, VTT et course à pied).

L'équipe doit se passer la puce à chaque changement de partenaire concourant l'épreuve. Si la puce est perdue avant ou pendant l'épreuve le remboursement de la puce vous sera demandé par la société INLIVE. La puce est rendue obligatoirement à l'arrivée.

Article IX. Aire de transition - parc vélo :

- Les vélos sont dotés de bouchons au niveau des extrémités du guidon. Les vélos sont vérifiés à l'entrée dans le parc à vélo.

- Une fois vérifiés les vélos ne peuvent plus ressortir du parc à vélo avant le départ de l'épreuve.

- Les concurrents doivent limiter le matériel introduit à celui strictement nécessaire à la course.

- Les concurrents positionnent leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents.

- Dans le parc à vélo les déplacements avec le vélo s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main avant, pendant et après la compétition. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie du parc. Lors de l'épreuve le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo.

Passée cette ligne il peut monter sur son vélo Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement

- Les équipes ont un emplacement réservé au sein du parc à vélo et la zone de transition sera précisée durant le briefing de course (cf. programme).

Article X. Départ Féminin.

Pour le départ natation, les féminines ont la possibilité soit de se placer sur une zone leur étant réservée soit de prendre le départ avec les hommes. Les femmes partent sous le même départ que les hommes mais la zone réservée est décalée de 5m sur la gauche.

Article XI. JEEP Cross triathlon en équipe.

Les équipes partent 5 min après le départ individuel. Les équipes composées de 2 ou 3 partenaires doivent se passer le relais dans la zone dédiée, le relais se fait par le passage de la puce. Le Vététiste et le coureur de l'équipe possèdent chacun leur dossard.

Article XII. Responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation avant, pendant et après les courses. Les participants sont responsables de leur matériel individuel et de tout leur équipement sportif (VTT compris).

Article XIII. Circulation.

En voiture, à VTT ou à pieds, les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code, et ouvertes à la circulation. A l'intérieur du Centre d'Accueil Provincial, la vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement des véhicules se fait exclusivement sur les parkings matérialisés et en respectant les emplacements réservés.

Il est fortement conseillé de ne pas rouler sur le parking véhicule avec son VTT, afin de réduire le risque de crevaisons.

Article XIV. Niveau.

Les courses se déroulent sur un terrain en extérieur, de petite montagne, avec des risques inhérents à ce milieu (terrain, autres participants, obstacles cachés ou non, racines, trous, boue...). Les compétiteurs doivent être apte à la pratique du ou des sports pratiqués. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leur forme physique. En cas de chute, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue comme responsable des blessures occasionnant, ou non, une interruption de travail, ou une casse de matériel.

Article XV. Certificat médical.

Chaque participant prend sous sa responsabilité tout incident de santé qui pourrait survenir. Il incombe à chaque participant de posséder une licence pour le sport pratiqué le jour de l'épreuve ou d'avoir vu un médecin qui lui autorise la pratique du sport pratiqué en compétition. [Un certificat médical autorisant la pratique du Triathlon en compétition sera valable pour les trois disciplines du cross triathlon comme les épreuves du VTT le dimanche.](#) Seuls les certificats médicaux datant de moins d'un an à la date de l'événement seront acceptés. Tout certificat

médical falsifié ou non conforme à l'original délivré par un médecin dégage la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

Article XVI. Assurance.

Chaque participant déclare être assuré personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (qui ne couvre pas le décès, l'invalidité et les frais médicaux). Tous les compétiteurs non licenciés TRIATHLON engagés en individuel ou par équipe lors de l'épreuve de Cross Triathlon, doivent également compléter et envoyer le pass compétition téléchargeable lors de l'inscription sur inlive.nc. Le pass compétition correspond à l'assurance journalière du participant non licencié en individuel ou en équipe (compris dans le prix de l'inscription).

Article XVII. Autorisation parentale.

Une autorisation parentale téléchargeable est obligatoire pour les mineurs pour toutes les courses.

Article XVIII. Classement et remise des prix.

La remise des prix et un tirage au sort se fera à 12h30. Les lots ou trophées non récupérés par leur propriétaire durant la remise des prix ne pourront PAS être remis à une autre date.

L'épreuve donnera lieu à un classement scratch homme et femme ainsi qu'un classement par catégorie d'âges.

Le classement n'est pas cumulatif. L'épreuve donnera lieu à un classement scratch homme et femme ainsi qu'un classement par catégorie d'âges défini par l'organisation.

Un classement scratch individuel et loisir est établi.

L'ensemble des personnes ou équipes faisant le triathlon avec des palmes seront classées en loisirs.

Un classement « équipes », hommes, femmes et mixte, loisir et non loisir sera établi pour les équipes de 2 à 3 compétiteurs. Seuls les premiers de chaque « type » d'équipe seront récompensés.

Article XIX. Respect de l'environnement.

Nous plaçons ce week-end sous le signe du sport « nature ». Une attention particulière sera donnée au respect des règles du domaine de DEVA et du CAP et à l'absence de tout type de déchets sur tous les sentiers fréquentés durant le weekend. Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés. Nous vous encourageons à opter pour le covoiturage mis en place sur le site internet www.xdeva.com afin de vous rendre sur le site de course.

Article XX. Annulation.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, niveau de risque incendie extrême, ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. Au sens de l'article 1148 du code civil, l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation mais fera son maximum pour reporter l'épreuve. En cas d'arrêt interdisant la baignade, le cross triathlon sera remplacé par un cross duathlon (trail de 4 km, VTT, trail de 8

km).

Article XXI. Droit à l'image.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article XXII. Divers

Toute personne prenant le départ sans dossard, ou après les bénévoles servants de serre-files ne sera pas considérée comme faisant partie de l'événement. Toute aide ou assistance extérieure est interdite durant le Cross Triathlon. Divers ravitaillements seront prévus par l'organisation tout au long de l'épreuve jusqu'à l'arrivée.

Les VAE et les footbikes ne sont pas autorisés sur la course.

Article XXIII. Site du Centre d'accueil de Poé.

Le centre d'accueil de Poé accueille le site de course du JEEP XDEVA.

Il est interdit notamment :

- de boire ou d'introduire de l'alcool ;
- de fumer ;
- d'introduire des animaux même tenus en laisse ;
- d'utiliser des articles pyrotechniques et des substances inflammables ;
- de causer des dégradations ou dommages aux installations (murs, serrures, portes, revêtement, interrupteurs, etc.) ;
- d'accéder par la plage aux locaux du CAP par les non utilisateurs.

Le centre étant situé dans une réserve totale, il est formellement interdit de ramasser, récolter tout végétaux, animaux et d'allumer des feux de tout type, y compris sur la plage.

Article XXIV. Site du Centre d'accueil de Poé, sanction.

En cas de non-respect du règlement intérieur du CAP, toute personne pourra être exclue sans prétendre à un quelconque remboursement. Toutes destructions, dégradations et détériorations dûment constatées dans l'enceinte du CAP peuvent faire l'objet de poursuites.

Article XXVI. Acceptation du règlement.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation.

Renseignements organisation :

Mail : challengexdeva@gmail.com

Anthony Guilloux : 75 64 84

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/322807734535431/>